



FICHE D'INSCRIPTION PASS'ADOS 2026 - 2027

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Né(e) le : Âge :

Classe 2025/2026 :

RENSEIGNEMENTS PARENTS

PARENT 1	PARENT 2
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Mail :	Mail :

☐ Mon enfant fréquentera l'accueil jeunes entre 14h et 18h le mercredi

☐ Mon enfant fréquentera l'accueil jeunes entre 14h et 18h pendant les vacances scolaires

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Pass'ados

J'autorise mon enfant à rentrer seul après les activités du Pass'ados : ☐ Oui ☐ Non

Un programme spécifique sera édité pour les vacances scolaires, une autorisation parentale sera à remplir pour chaque période et des inscriptions seront nécessaires en fonction des places disponibles aux activités.

L'accueil a lieu dans les locaux du service Jeunesse et Sport et sur les structures municipales : leurs règlements intérieurs s'appliquent lors des activités.

AUTORISATIONS PARENTALES

EN CAS D'ACCIDENT

Hôpital ou clinique de référence :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur la fiche sanitaire.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas

Le responsable à prendre le cas échéant toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention médicale...) rendue nécessaire par l'état de l'enfant.

POUR LE TRANSPORT EN MINIBUS/Véhicules de la Mairie

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant,

☐ Autorise ☐ N'autorise pas

L'équipe d'animation à véhiculer mon enfant occasionnellement lors des sorties en minibus.

Cette autorisation est valable pour l'année complète.

POUR LE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant,

☐ Autorise ☐ N'autorise pas

L'utilisation et la diffusion des photographies ou vidéos pour l'ensemble des supports de communication print ou web de la ville de Mormant à titre gracieux.

Date et signature du responsable légal pour l'ensemble des autorisations (En cas d'accident, pour le transport en minibus et pour le droit à l'image), précédé de la mention « *lu et approuvé, bon pour accord* » :

PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Règlement intérieur signé par le jeune et son responsable légal
- ☐ Attestation d'assurance
- ☐ Fiche sanitaire remplie
- ☐ Cotisation annuelle de 25€ (facture directement envoyée par courrier)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PASS'ADOS ET DE LA MAISON DES JEUNES

Article 1 : Toute personne entrant au Pass' Ados est tenue d'accepter et de respecter la présente charte.

Article 2 : En cas de forte affluence aux sorties proposées, le responsable se réserve le droit de favoriser les jeunes participant régulièrement à la vie du Pass'Ados (un journal de présence est effectué).

Article 3 : Pour avoir accès au Pass' Ados, il faut :

- Être Mormantais,
- Être âgé de 11 à 17 ans,
- Être inscrit et à jour de sa cotisation
- Avoir signé le présent règlement

Article 4 : l'ordre et la décence doivent être observés à l'intérieur et aux abords de la Maison des jeunes. Tout comportement ou acte contraire à la morale publique pouvant nuire à l'ordre et à la sécurité des adhérents, de l'équipe d'animation ou de voisinage (bagarres, racisme, insultes, trafics, vols, crachats, tags, ...) sera signalé à la Gendarmerie Nationale par la municipalité.

Article 5 : La consommation d'alcool ou de stupéfiants est prohibée aux abords et dans l'enceinte de la Maison des jeunes.

Article 6 : L'accès aux chiens, aux vélos et aux trottinettes est interdit aux abords et dans les locaux de la Maison des jeunes. Ils devront toutefois être cadenassés afin d'éviter les mauvaises surprises. Aucunes trottinettes, aucuns vélos ne seront autorisés dans la structure.

Article 7 : Le respect du matériel, du mobilier, des murs et des jeux est obligatoire.

Article 8 : Les usagers du Pass'Ados sont personnellement responsables des accidents qu'ils peuvent occasionner (une assurance Responsabilité Civile est obligatoire).

Article 9 : L'équipe d'animation du Service jeunesse et sport peut, en vertu de ses statuts, exclure un membre contrevenant à cette charte ou agissant de façon irrespectueuse, voir dangereuse envers les usagers. Les parents de mineurs seront informés de tous les faits commis. La Gendarmerie Nationale sera également prévenue.

Date :

Signature du jeune

Date :

Signature du responsable légal